

Autorisation parentale
Regroupements Préparation FDJ
27 avril / 31 mai / 1^{er} juin 2025

À renvoyer par mail à comite.escrime.paris@gmail.com avant le vendredi 25 avril délai de rigueur.

Je soussigné(e)⁽¹⁾

.....
Demeurant (adresse/cp/ville) au

agissant en tant que responsable légal de mon fils / ma fille⁽²⁾

âgé(e) de ans,

licencié(e) à la fédération française d'escrime sous le numéro.....

licencié(e) au club de.....

déclare :

autoriser mon fils / ma fille⁽²⁾ **à participer** au regroupement organisé par la LIFE au RCF – 5 rue Eblé 75007 Paris (sabre), au complexe des Bas-Coquarts, 8 avenue de Montrouge, 92340 Bourg-La-Reine (fleuret) et au complexe sportif Léo Lagrange, 25, avenue de l'Europe 94230 Cachan (épée), le **dimanche 27 avril 2025** de 9h30 à 18h pour lequel il / elle⁽²⁾ a été sélectionné(e) suite à ses bons résultats ;

autoriser mon fils / ma fille⁽²⁾ **à participer** au regroupement organisé par la LIFE le **samedi 31 mai 2025** à l'INSEP – 11 avenue du Tremblay 75012 Paris (toutes armes) pour lequel il / elle⁽²⁾ a été sélectionné(e) suite à ses bons résultats ;

autoriser mon fils / ma fille⁽²⁾ **à participer** au regroupement organisé par la LIFE le **dimanche 1^{er} juin 2025** à l'INSEP – 11 avenue du Tremblay 75012 Paris (toutes armes) pour lequel il / elle⁽²⁾ a été sélectionné(e) suite à ses bons résultats ;

autoriser les responsables de la LIFE **à prendre toutes les mesures** qu'ils jugeraient indispensables en cas d'accident, y compris faire transporter mon fils / ma fille⁽²⁾ dans un établissement hospitalier pour y recevoir les soins adéquats, si la situation l'exigeait et si je ne pouvais pas être joint(e) ;

informer le responsable de la LIFE, si mon enfant a un traitement médical en cours (ne pas oublier l'ordonnance et les boîtes de médicaments).

autoriser la LIFE à utiliser l'image de mon fils ou de ma fille pour les besoins de sa communication.

avoir pris connaissance des informations ci-après :

Il est demandé de n'apporter aucun objet de valeur durant le stage ; tout vol ou détérioration ne pourra être imputé à la LIFE.

Il est interdit, sous peine d'exclusion, d'apporter de l'alcool ou toute substance illicite. Tout comportement qui irait à l'encontre de la bonne marche de la vie en collectivité entraînera une exclusion. Tous les frais engagés à l'occasion d'une exclusion seront à la charge des familles.

Fait à , le 2025

J'ai **coché** **cases**⁽³⁾

Signature, précédée de la mention « **lu et approuvé** »

N° tél des parents : (père)

(mère)

(1) Nom et prénom (2) Rayer la mention inutile (3) indiquer le nombre de cases cochées